



PROTÉGEZ-NOUS !

Inclure les enfants handicapés
dans la protection de l'enfant

Résumé

Résultats clés

- Les filles et les garçons handicapés sont confrontés à des niveaux de violence très élevés par rapport aux enfants sans handicap.
- Les filles et les garçons handicapés subissent de nombreuses formes de violence, mais ce sont les enfants ayant des déficiences intellectuelles et des difficultés à communiquer qui sont les plus vulnérables. En outre, les filles handicapées signalent plus d'actes de violence psychologique et sexuelle que les filles sans handicap.
- Les enfants handicapés éprouvent des difficultés à accéder aux mécanismes communautaires de protection de l'enfant en raison de divers obstacles, notamment environnementaux, sociaux et institutionnels.

Recommandations aux organisations

- Élaborer des programmes ciblés pour prévenir la violence à l'égard des enfants handicapés et y faire face.
- Prendre des mesures concrètes pour que les programmes généraux de protection de l'enfant soient accessibles et inclusifs.
- Renforcer le savoir et les capacités des professionnels de la protection de l'enfant et des bénévoles

communautaires sur les droits, les vulnérabilités et les capacités des enfants handicapés.

Recommandations aux gouvernements

- Évaluer l'accessibilité et l'inclusivité des services officiels de protection de l'enfant et les adapter pour qu'ils répondent aux besoins de tous les enfants handicapés.
- Offrir une éducation sûre et inclusive à tous les enfants.

Recommandations aux chercheurs

- Mener des études sur les causes profondes de la violence à l'égard des enfants handicapés, sur la prévention de cette violence et sur la manière dont les différents éléments des systèmes de protection de l'enfant peuvent être rendus inclusifs et efficaces pour les enfants handicapés.

Ce résumé et le rapport intégral sont disponibles à l'adresse :
<https://plan-international.org/protect-us>

PRÉFACE

Au cours de l'année écoulée, le monde s'est mobilisé autour des objectifs de développement durable, dont la vision consiste à « ne laisser personne pour compte ». Pourtant, dans le monde entier, les enfants handicapés continuent de subir de graves violations de leurs droits. Nous savons que ces enfants sont plus exposés à la violence, moins susceptibles d'aller à l'école et plus enclins à vivre dans une situation d'extrême pauvreté.

Plan International met en œuvre à travers le monde des programmes visant à protéger tous les enfants contre la violence. Plan International Norvège a lancé cette étude pour en savoir plus sur la violence dont sont victimes les enfants handicapés et sur la manière dont nous pouvons mieux la prévenir et y faire face.

Cette étude fournit des renseignements précieux sur la vie des enfants handicapés. Elle confirme que ces enfants sont confrontés à des niveaux élevés de violence et qu'il leur est difficile d'accéder aux mécanismes de protection de l'enfant. Elle montre aussi la nécessité d'en apprendre davantage sur les vulnérabilités des filles et des garçons ayant une forme de handicap et sur la façon dont nous pouvons élaborer et appuyer des mécanismes de protection incluant tous les enfants.

Cette étude est extrêmement importante, car elle démontre que si nous n'œuvrons pas activement pour inclure les enfants handicapés, cela revient à les exclure. J'encourage vivement tous les acteurs de la protection de l'enfant, des droits de l'enfant et du développement de l'enfant à lire les résultats de cette étude, à en tirer des enseignements et à répondre à notre appel à l'action pour protéger tous les enfants handicapés contre la violence.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte que les enfants handicapés ne soient pas laissés pour compte.



Kjell Erik Øie,

Directeur de programme, Plan International Norvège,
Oslo, 2016

INTRODUCTION

Que ce soit à la maison, à l'école et dans l'espace public, la violence à l'égard des enfants est extrêmement fréquente. Chaque année, environ un milliard d'enfants dans le monde subissent une forme de violence (Hillis, 2016) qui entraîne souvent des répercussions négatives sur leur vie.

Le monde compte au moins 93 millions d'enfants handicapés qui sont encore plus vulnérables à la violence que les enfants sans handicap (OMS, 2011). Il est donc important de veiller à ce que la protection de l'enfant et les mesures prises pour prévenir et combattre toutes les formes de violence prennent en compte les enfants handicapés.

Plan International s'engage à promouvoir la réalisation des droits des enfants, y compris leur droit à la protection contre la violence et la maltraitance, et soutient un large éventail de programmes de protection de l'enfant à travers le monde.

La stratégie mondiale de Plan International sur la programmation en matière de protection des enfants pour la période de 2015 à 2020 (« La protection contre la violence est le droit de chaque enfant ») inscrit fermement le travail de protection de l'enfant dans une approche systémique¹ et identifie quatre priorités :

- les communautés doivent travailler ensemble pour protéger les enfants ;
- les familles doivent assurer soins et protection ;
- les enfants et les jeunes doivent pouvoir participer à leur propre protection ;
- les gouvernements doivent élaborer des systèmes et des services intégrés de protection de l'enfant.

1. Un système de protection des enfants est défini comme une série complète, interactive et durable de fonctions et de structures comprenant des lois, des politiques et des services (à tous les niveaux) dans un pays, dans le but de prévenir et de répondre à toutes les formes de violence à l'égard de tous les enfants de ce pays.

La mise en place et le soutien de mécanismes communautaires de protection de l'enfant occupent une place centrale dans les programmes de protection de l'enfant de Plan International. Qui plus est, Plan International agit pour que les enfants handicapés soient en mesure de faire valoir leurs droits et veille à les inclure comme il se doit dans tous ses travaux. À cette fin, en 2015, Plan International a mandaté la London School of Hygiene & Tropical Medicine pour évaluer la manière dont les enfants handicapés peuvent être inclus de manière significative dans les mécanismes communautaires de protection de l'enfant.

MÉTHODOLOGIE

Trois **méthodes complémentaires** ont été utilisées.

1. Un **examen documentaire** a été mené afin de comprendre comment les filles et les garçons handicapés sont pris en charge dans le domaine de la protection de l'enfant et d'identifier les stratégies efficaces pour inclure ces enfants dans les programmes et services officiels de protection de l'enfant (collectivement appelés « mécanismes »).
2. Les résultats de l'étude quantitative « Good School Study² » menée en Ouganda de 2012 à 2014 ont été analysés pour en savoir plus sur l'ampleur et le type de violence subie par les enfants handicapés et pour déterminer si ce programme de prévention de la violence scolaire a également été efficace pour les enfants handicapés.
3. Des **recherches qualitatives** ont été menées en Ouganda et au Malawi en 2015 auprès des enfants handicapés et de leurs aidants, ainsi qu'auprès des informateurs et des parties prenantes clés, afin d'examiner leurs besoins en termes de mécanismes de protection de l'enfant et leur recours à ces derniers.

2. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse : <http://raisingvoices.org/good-school/>

Résultats clés sur la violence à l'égard des enfants handicapés

Les filles et les garçons handicapés sont confrontés à des niveaux de violence très élevés. L'étude quantitative montre que 84 % des enfants handicapés déclarent avoir subi une certaine forme de violence à l'école au cours de la semaine précédente, un pourcentage nettement plus élevé que celui des enfants sans handicap (54 %). **Il est important de noter que les types de violence sont très semblables chez les filles et les garçons handicapés,** à l'exception de niveaux plus élevés de violence psychologique perpétrée par le personnel scolaire sur les filles handicapées.



Photo : un enfant ayant une déficience visuelle fait une présentation sur le braille au cours d'un atelier pour enfants.

Mesure du handicap

Le handicap a été évalué à l'aide des six questions du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités qui consistent à demander aux enfants s'ils éprouvent des difficultés à marcher, à voir, à entendre, à s'occuper d'eux-mêmes, à communiquer ou à se souvenir/se concentrer. Pour chaque question, les catégories de réponses possibles sont les suivantes : « aucune difficulté », « quelques difficultés », « de grandes difficultés » et « trop de difficultés pour y parvenir ».³

3. Les enfants ont été considérés comme handicapés s'ils répondaient « de grandes difficultés » ou « trop de difficultés pour y parvenir » dans un ou plusieurs domaines, ou s'ils répondaient « quelques difficultés » dans au moins deux domaines. Les enfants ont été considérés comme ayant quelques difficultés fonctionnelles s'ils répondaient qu'ils rencontraient « quelques difficultés » dans un seul domaine. Dans les autres cas, les enfants ont été considérés comme « sans handicap ».

Tableau Formes de violence signalées par les enfants par catégorie de handicap, par sexe**4

	GARÇONS		FILLES	
	Sans handicap	Handicapé	Sans handicap	Handicapé
Cas de violence au cours de la semaine précédente	N=730	N=33	N=787	N=71
Violence scolaire totale	56 %	82 %*	51 %	85 %*
Perpétrée par le personnel scolaire				
Toute forme de violence	48 %	70 %*	46 %	72 %*
Violence physique	46 %	70 %*	46 %	69 %*
Violence psychologique	9 %	6 %	8 %	24 %*
Violence sexuelle	0,4 %	3 %	0,8 %	4 %*
Toute blessure	26 %	40 %	28 %	46 %*
Perpétrée par les pairs				
Toute forme de violence	22 %	48 %*	19 %	56 %*
Violence physique	7 %	27 %*	9 %	34 %*
Violence psychologique	18 %	33 %	13 %	39 %*
Violence sexuelle	0,7 %	0 %	0,3 %	0 %

*Différence significative d'un point de vue statistique selon la catégorie de handicap, au sein du même sexe

**Groupe témoin uniquement

Les filles handicapées signalent plus d'actes de violence psychologique et sexuelle que les filles sans handicap. Elles rapportent aussi des taux significativement plus élevés de violence psychologique perpétrée par le personnel scolaire (24 %) et leurs pairs (39 %) que les filles sans handicap (respectivement 8 % et 13 %). Ces différences ne sont pas significatives chez les garçons.

L'étude quantitative montre que les filles handicapées sont significativement plus susceptibles de signaler des violences sexuelles perpétrées par le personnel de l'école (4 %) que les filles sans handicap (0,8 %). Ces chiffres peuvent sous-estimer l'ampleur réelle de la violence sexuelle, car l'étude quantitative ne porte que sur les expériences à l'école et que la violence sexuelle est un sujet très sensible dont les cas ne sont pas toujours signalés. Même si elle ne donne pas de plus amples renseignements sur la fréquence de la violence sexuelle subie par les enfants handicapés, l'étude qualitative a néanmoins relevé une grande inquiétude quant à la vulnérabilité des filles handicapées vis-à-vis de la violence sexuelle.

« Je suis inquiète par rapport aux garçons. Si l'un d'eux la met enceinte, elle ne sera pas capable de dire qui lui a fait ça. Certaines personnes m'ont conseillé de l'emmener au planning familial, car elle a ses règles depuis la fin de l'année dernière. »

Mère d'une fille de 14 ans ayant une déficience intellectuelle

La récurrence de la question des normes sociales et culturelles négatives sur le handicap au sein de la communauté tout au long de l'étude montre que ces normes peuvent contribuer à accroître la vulnérabilité à la violence. C'est particulièrement le cas du préjugé selon lequel les enfants handicapés sont « inutiles » et une « cible facile ».

« Des parents ont rejeté leurs enfants handicapés en disant qu'ils n'étaient bons à rien. Maintenant, nous assistons à des séminaires où l'on nous apprend à considérer tous les enfants de la même manière, quel que soit leur handicap. Mais le fait est que ces enfants sont mis à l'écart... Si les parents mettent ces enfants à l'écart, c'est parce que les gens pensent qu'ils sont inutiles et qu'il n'y a rien de bon chez eux... »

Mère d'une fille de 14 ans souffrant d'épilepsie

Dans l'étude quantitative, **la grande vulnérabilité des garçons et des filles handicapés vis-à-vis de la violence** est apparente pour toutes les formes de violence et tous les types de handicaps. Cependant, elle est plus perceptible chez les enfants ayant des déficiences intellectuelles et des difficultés de communication, comme cela avait déjà été révélé par d'autres études telles que l'enquête « Outside the Circle » réalisée en 2013 par Plan International en Afrique de l'Ouest⁵.

5. Disponible à l'adresse : <https://plan-international.org/outside-circle>

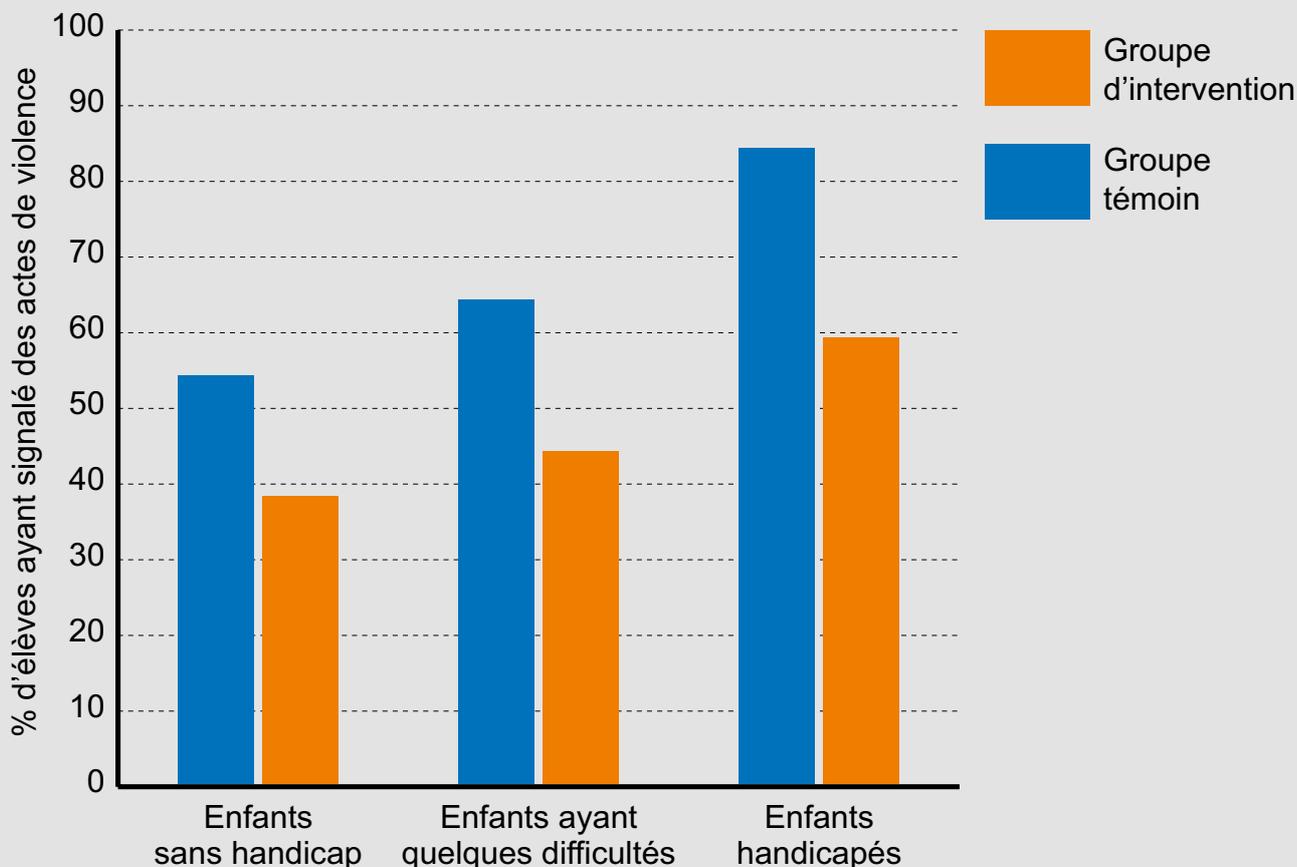
Résultats clés sur le recours aux mécanismes de protection de l'enfant par les enfants handicapés

La boîte à outils pour une bonne école (Good School Toolkit) constitue une approche efficace pour réduire la violence à l'égard des enfants handicapés et des enfants sans handicap dans les écoles. Les signalements de cas de violence sont significativement plus élevés chez les enfants n'ayant pas suivi le programme Good School Toolkit⁶ (groupe témoin) par rapport à ceux qui y ont participé (groupe d'intervention). De tels résultats montrent que l'intervention a permis une réduction de la violence. Il est important de souligner que cette réduction de la violence a été remarquée chez tous les enfants, à savoir les enfants sans handicap, les enfants ayant quelques difficultés fonctionnelles et les enfants handicapés.

Cette étude montre qu'un programme communautaire de protection de l'enfant destiné à tous les enfants peut tout à fait profiter aux enfants handicapés. Toutefois, à l'issue de l'intervention, les enfants handicapés restaient confrontés à des niveaux de violence très élevés. De plus, ce programme scolaire n'a pas profité aux nombreux enfants handicapés qui ne fréquentent pas l'école. Or, on sait que les enfants handicapés sont environ dix fois moins susceptibles d'aller à l'école (Kuper, 2014). L'étude montre donc la nécessité de mettre en place des mécanismes communautaires de protection de l'enfant ciblés sur les enfants handicapés, qu'ils fréquentent ou non l'école, en plus de les inclure dans les programmes généraux qui s'adressent à tous les enfants.

6. Le **Good School Toolkit** est un type de programme communautaire de protection de l'enfant. Cette méthodologie est conçue pour aider les éducateurs et les élèves à explorer ce qui rend une école saine, dynamique et positive, et pour les guider à travers un processus qui leur permette de concrétiser leur vision. Cette méthode s'adresse au personnel, aux élèves et à l'administration scolaire. Les principales activités sont liées à la création d'un meilleur environnement d'apprentissage, au respect mutuel, à la compréhension des relations de pouvoir, à l'utilisation d'une discipline non violente et à l'amélioration des techniques d'enseignement.

Figure 1 Pourcentage d'élèves ayant signalé des actes de violence perpétrés par des pairs ou des membres du personnel scolaire au cours de la semaine précédente.



L'accès et le recours aux mécanismes communautaires de protection de l'enfant sont faibles chez les enfants handicapés, malgré les niveaux élevés de violence signalés par ces derniers. Dans l'analyse quantitative sur l'étude « Good School Study », seuls 28 % des enfants handicapés orientés vers les services de protection de l'enfant pour des situations de violence s'étaient précédemment confiés à quelqu'un. De même, dans les études qualitatives menées au Malawi et en Ouganda, très peu d'enfants handicapés avaient eu accès aux mécanismes de protection de l'enfant, même si bon nombre d'entre eux avaient été confrontés à la violence.

Les enfants handicapés doivent franchir toute une série d'obstacles pour accéder aux mécanismes de protection de l'enfant. Ces obstacles (décrits ci-dessous) étaient relativement semblables sur les deux sites des études qualitatives (Malawi et Ouganda) et dans l'examen documentaire.

- **Les obstacles environnementaux** limitent l'accès physique aux mécanismes de protection de l'enfant. Les programmes et les services sont souvent éloignés des centres urbains, ce qui les rend difficiles d'accès pour les enfants handicapés. C'est particulièrement vrai pour les enfants ayant des déficiences physiques ou visuelles. L'accès au transport est souvent le principal obstacle environnemental, mais l'inaccessibilité des installations est également signalée.
- **Les obstacles sociaux**⁷ apparaissent lors de l'interaction entre les enfants handicapés et la communauté dans son ensemble. Par exemple, de nombreux enfants handicapés éprouvent des difficultés à communiquer, ce qui les empêche de signaler les cas de violence ou de contacter les mécanismes de protection de l'enfant. Comme l'explique une mère :

« Les gens le battent et parfois il rentre à la maison en larmes et avec des bleus sur le visage... et son corps meurtri par les coups. Il va directement au lit et s'endort en pleurant... Cette situation m'inquiète et m'attriste profondément ; s'il pouvait parler, il pourrait nous dire qui le tourmente. »

Mère d'un fils de 14 ans souffrant d'une déficience intellectuelle

Pour certains enfants handicapés, ces obstacles à la communication compliquent également l'accès direct (sans l'aide d'un adulte) aux mécanismes de protection de l'enfant. En outre, l'étude révèle que ces obstacles découlent non seulement des difficultés rencontrées par les enfants handicapés pour communiquer, mais également du manque d'outils et de connaissances des parents, des aidants et des acteurs de la protection de l'enfant sur les modes de communication efficaces.

7. Le terme « obstacles sociaux » comprend toutes les difficultés relatives à l'interaction et à la communication, notamment les attitudes, la perception et l'information. Il faut noter ici que les différentes organisations travaillant dans le domaine du handicap utilisent des systèmes légèrement différents pour catégoriser les obstacles.

Des inquiétudes ont été soulevées au sujet des attitudes discriminatoires et des idées fausses sur les enfants handicapés et leur besoin de protection parmi les personnes chargées de la protection de l'enfant. Les personnes interrogées estimaient qu'à cause de cette discrimination, les dossiers impliquant des enfants handicapés passaient après les autres, étaient mis à l'écart et mal pris en charge.

« – Irais-tu par toi-même signaler cela au chef ? **Non.**

– Pourquoi ? **Il me regarderait avec mépris et n'écouterait pas ce que j'ai à dire. »**

Fille de 15 ans souffrant d'une déficience visuelle

Les enfants handicapés et leurs aidants ne disposent souvent pas d'informations suffisantes sur l'accès aux mécanismes de protection de l'enfant, tout particulièrement en Ouganda.

- **Les obstacles institutionnels** surviennent lorsque les politiques, les lois et les institutions négligent les besoins des personnes handicapées ou empêchent leur pleine participation. Tant au niveau national qu'international, les conventions internationales, telles que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que les lois et politiques nationales appuient la nécessité d'inclure les enfants handicapés dans les systèmes de protection de l'enfant. Cependant, peu de stratégies et d'engagements ont été spécifiquement mis en place pour s'assurer que les mécanismes de protection de l'enfant tiennent compte des enfants handicapés, et les politiques en place ne sont pas activement mises en œuvre. Comme l'a expliqué un informateur clé en Ouganda :

« **La plupart de ces politiques sont couchées noir sur blanc et signées. Pourtant, elles ne sont pas mises en œuvre. »**

Informateur clé, organisation de district pour les personnes handicapées

L'examen documentaire et les études qualitatives menées en Ouganda et au Malawi révèlent notamment que presque aucun membre du personnel ou bénévole travaillant dans le domaine de la protection de l'enfant n'a reçu de formation facilitant d'autres moyens de communication (par ex. l'utilisation de la langue des signes, du braille, de supports audiovisuels, etc.).

Par conséquent, chaque composante du système de protection de l'enfant exclut les enfants handicapés : les campagnes préventives de sensibilisation et d'éducation leur sont inaccessibles et peu de personnes ont été formées sur l'identification des victimes de violence, l'intervention en cas de violence et l'aide aux victimes.



Photo : une fille participant à un atelier sur la protection de l'enfant

APPEL À L'ACTION !

Recommandations pour renforcer l'inclusivité des programmes de protection de l'enfant

Les niveaux inacceptables de violence dont sont victimes les filles et les garçons handicapés ainsi que les multiples obstacles qu'ils doivent franchir pour accéder à la protection de l'enfant soulignent clairement la nécessité d'une action concertée pour mieux prévenir et combattre la violence endémique à l'encontre des enfants handicapés. Les recommandations suivantes sont un appel à l'action adressé à l'ensemble des organisations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfant, des ONG, des gouvernements, des donateurs et des chercheurs.

Recommandations à Plan International et aux autres acteurs œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfant

- **Adopter une approche double sur l'inclusion du handicap en combinant des programmes généraux inclusifs et des initiatives ciblées sur les filles et les garçons handicapés dans le cadre de tous les programmes.** Il faut noter ici que cette étude confirme que les filles et les garçons handicapés sont confrontés à une exclusion généralisée et à des formes de vulnérabilité multiples et interdépendantes eu égard aux soins de santé, à l'éducation et à la pauvreté. Le droit d'être protégé contre la violence ne peut être considéré de manière isolée. Il faut donc veiller à ce que l'approche double s'applique à tous les niveaux, c'est-à-dire aux programmes dédiés à la protection de l'enfant, mais aussi à l'éducation, à la formation professionnelle, aux activités génératrices de revenus, à la santé, etc.

- **Élaborer des programmes visant spécifiquement à prévenir la violence à l'égard des enfants handicapés.** Cette étude confirme que les niveaux de violence à l'égard des enfants handicapés sont très élevés. Il importe donc de développer des initiatives ciblées dans le cadre des programmes généraux de protection de l'enfant, afin de prévenir la violence à l'égard de tous les enfants handicapés. Cela étant, cette étude montre également qu'il est nécessaire de concentrer la prévention de la violence sur les enfants ayant des déficiences intellectuelles et des difficultés de communication. En outre, la vulnérabilité des filles handicapées doit être prise en compte en termes de violence psychologique et sexuelle. Ces programmes devront être élaborés en étroite collaboration avec les personnes et les enfants handicapés, ainsi qu'avec les organisations de personnes handicapées (OPH).

- **Soutenir les groupes communautaires travaillant dans le domaine de la protection de l'enfant.** Ces groupes peuvent contribuer à résoudre les problèmes d'accès aux mécanismes de protection de l'enfant auxquels sont confrontés les enfants handicapés et leurs aidants, et permettre d'identifier les possibilités d'aide et les moyens d'y accéder. Toutefois, les membres de ces groupes doivent recevoir une formation sur les droits, les vulnérabilités et les capacités des enfants handicapés, afin de s'assurer que les attitudes négatives à l'égard du handicap qui prévalent dans la communauté n'empêchent pas les enfants handicapés de recevoir un soutien, ni ne causent d'autres préjudices. Les groupes devront également faire participer des personnes handicapées, en tant que bénévoles et modèles, et pourront coopérer avec des groupes de soutien aux parents d'enfants handicapés. Ils devront être évalués pour vérifier qu'ils apportent une aide appropriée et efficace aux enfants handicapés. Enfin, il est important que les groupes communautaires entretiennent des liens étroits avec les services officiels de protection de l'enfant.

- **Faire participer activement les enfants handicapés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mécanismes de protection de l'enfant ; veiller à toujours les informer à cet égard.** Le point de vue des enfants handicapés revêt une importance cruciale pour élaborer des mécanismes de prévention et de signalement robustes et adaptés aux

enfants. Des méthodes participatives accessibles doivent être appliquées pour assurer leur participation significative tout au long du processus. Ces méthodes doivent être planifiées et prévues dans le budget. Il est essentiel de bien informer les enfants handicapés, leurs familles et leurs aidants sur les mécanismes de protection de l'enfant pour s'assurer qu'ils y ont recours.

- **Former et sensibiliser les professionnels et les bénévoles œuvrant à la protection de l'enfant sur l'inclusion du handicap.** Il est nécessaire de mieux faire connaître les droits, les vulnérabilités et les capacités des enfants handicapés, afin que les personnes qui agissent en première ligne adoptent les attitudes, les comportements et les méthodes de communication nécessaires pour travailler de manière judicieuse avec les enfants présentant une forme de déficience. Ces actions de formation et de sensibilisation leur permettront également de reconnaître les signes précurseurs de la violence et de la maltraitance et de réagir de façon opportune et exhaustive. **En outre, il conviendrait d'encourager une collaboration intersectorielle entre les acteurs de la société civile, tels que les ONG, les organisations de personnes handicapées (OPH) et les autorités.**
- **Plaider pour le renforcement de l'inclusivité des systèmes nationaux de protection de l'enfant et pour une éducation sûre et ouverte à tous les enfants.** L'État est le principal responsable de la protection des enfants handicapés, ainsi que de l'accès à une éducation sûre et inclusive pour tous les enfants. Plan International et d'autres acteurs de la société civile jouent un rôle crucial dans le plaidoyer et la collaboration avec le gouvernement, en vue d'assurer la mise en place de systèmes de protection de l'enfant inclusifs tant au niveau national que local, ainsi que d'une éducation inclusive de qualité pour l'ensemble des filles et des garçons handicapés.

Recommandations aux gouvernements

- **Améliorer l'accessibilité des services officiels de protection de l'enfant** afin de réduire les obstacles auxquels sont confrontés les enfants handicapés pour y accéder. Il faut notamment accorder une attention particulière à l'inclusion du handicap et à l'accessibilité lors de la budgétisation et de la planification, et dispenser une formation sur la langue des signes aux personnes qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'enfant.
- **Veiller à ce que les informations sur la violence et la protection de l'enfant soient accessibles et existent sous plusieurs formats** afin de garantir une meilleure accessibilité pour les garçons et les filles présentant une forme de déficience, ainsi que pour leurs parents ou aidants. Ces informations doivent être adaptées à l'âge et au sexe du public visé.
- **Fournir un accès à une éducation sûre et inclusive.** C'est bien sûr un droit fondamental en soi, mais l'inscription à l'école peut également offrir aux enfants handicapés un meilleur accès aux mécanismes de protection de l'enfant, à condition que les écoles soient sûres et inclusives. Il incombe aux gouvernements de veiller à ce que l'éducation inclusive soit budgétisée et planifiée. Il faut pour cela observer les infrastructures, les méthodes et les supports pédagogiques, ainsi que la sensibilisation et les attitudes des enfants, des parents et des aidants, des enseignants, des directeurs et de l'administration scolaire.

C'est un point particulièrement important, car les aidants interrogés dans le cadre de l'étude qualitative semblent penser que les écoles spécialisées sont des endroits plus sûrs pour leurs enfants. Cette question nécessite toutefois une enquête plus approfondie.

« [S'il allait à l'école], les enfants ici arrêteraient de se moquer de lui, car ils le respecteraient pour l'éducation qu'il recevrait. Il cesserait aussi d'errer sans but dans la communauté, ce qui pourrait empêcher la violence [à laquelle il est confronté]. »

Mère d'un fils de 14 ans souffrant d'une déficience intellectuelle

Recommandations aux chercheurs

- **Réaliser des études exhaustives sur la violence à l'égard des filles et des garçons handicapés dans différents contextes et pays.** Il faut notamment mieux comprendre pourquoi les enfants handicapés sont plus vulnérables à la violence, y compris les différentes vulnérabilités et obstacles divers rencontrés par les filles et les garçons présentant une forme de déficience. Ces études doivent inclure les filles et les garçons handicapés et employer des méthodes participatives appropriées.
- **Élaborer et mettre à l'essai des programmes visant à prévenir la violence à l'égard des enfants handicapés et à y faire face.** Comme pour l'approche double, ces programmes doivent inclure, d'une part, des interventions classiques de protection de l'enfant dont il faudra évaluer le degré d'inclusion et d'efficacité pour les filles et les garçons handicapés, et, d'autre part, des interventions spécifiquement conçues pour remédier aux vulnérabilités des enfants handicapés.

Cette étude montre que les filles et les garçons handicapés ne sont pas adéquatement protégés contre la violence et qu'il reste encore beaucoup à faire pour protéger tous les enfants.

Conformément à l'aspiration des objectifs de développement durable consistant à « ne laisser personne pour compte » et à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, nous appelons donc l'ensemble de Plan International et tous les autres acteurs du développement à travailler de concert pour mettre un terme à la violence généralisée contre les filles et les garçons handicapés et à prendre des mesures concrètes pour les inclure dans les mécanismes de protection de l'enfant.



Cette étude a été commandée et financée par Plan International Norvège, Plan International Finlande et Plan International Royaume-Uni (avec l'appui de l'Agence norvégienne de développement international (NORAD), du ministère finlandais des Affaires étrangères et du Département pour le développement international du Royaume-Uni, respectivement). Elle a été codirigée par Plan International Norvège et l'équipe de recherche et de gestion des connaissances du siège de Plan International.

Équipe de recherche : Hannah Kuper, Morgon Banks, Susan Kelly, Nambusi Kyegombe, Karen Devries from the London School of Hygiene & Tropical Medicine.

Auteurs : Hannah Kuper, Morgon Banks, Susan Kelly, Nambusi Kyegombe, Karen Devries from the London School of Hygiene & Tropical Medicine.

Adrienne Monteath – van Dok, Silje Vold and Jacqueline Gallinetti from Plan International.

Plan International
International Headquarters
Block A, Dukes Court
Duke Street
Woking Surrey GU21 5BH
Royaume-Uni

Tél : +44 (0)1483 755 155
plan-international.org

À PROPOS DE PLAN INTERNATIONAL

Plan International est une organisation mondiale indépendante de défense des droits de l'enfant qui agit pour aider les enfants vulnérables et marginalisés et leurs communautés à sortir de la pauvreté. En mettant en relation des personnes dévouées et pleines d'idées, nous œuvrons pour apporter des changements positifs, profondément enracinés et durables dans la vie des enfants et des jeunes. Depuis plus de 75 ans, nous aidons les filles et les garçons, ainsi que leurs communautés, partout dans le monde, à acquérir les compétences, les connaissances et la confiance dont ils ont besoin pour revendiquer leurs droits, sortir de la pauvreté et vivre une vie positive et épanouie.

REMERCIEMENTS

Nous remercions tout particulièrement les enfants et leurs aidants, les enseignants, les membres des communautés et les informateurs clés qui ont accepté de nous parler. Nous sommes extrêmement reconnaissants envers le personnel de Plan International en Ouganda et au Malawi pour sa participation aux entretiens et son aide logistique.

Nous remercions aussi vivement le Groupe de travail sur l'inclusion du handicap pour ses précieux commentaires et renseignements, ainsi que Raising Voices.